

toute information, pièce ou document, à l'exception de ceux qui sont couverts par le secret médical. Ils ne peuvent toutefois pas intervenir dans les procédures judiciaires en cours. La Présidente a été assermentée en tant que comptable extraordinaire pour pouvoir assurer la gestion journalière du budget de façon indépendante par rapport au Gouvernement. Les dépenses de grande envergure (mobilier, matériel informatique, personnel) figurent dans le budget prévisionnel et doivent néanmoins être approuvées par le Ministre de la Famille, le budget de l'ORK étant annexé au budget du Ministère de la Famille.

109.791 enfants mineurs (56.379 garçons et 53.412 filles) vivent actuellement au Grand-Duché de Luxembourg. Le chiffre est croissant et augmente de 1000 unités par an. L'Institution ORK a connu rapidement un vif succès auprès du public. De nombreux enfants ont contacté le nouveau service, que ce soit personnellement ou par le biais de représentants (parents, grands-parents et autres membres de la famille). Le service est également sollicité par des professionnels du secteur scolaire et social. Afin d'expliquer les missions de l'ORK auprès du grand public, la Présidente et les autres membres du Comité participent régulièrement à des débats et des conférences, se rendent dans les écoles et les institutions sociales et interviennent par médias interposés dans le débat public. Le Comité peut se réjouir de l'accueil favorable qu'il a rencontré en règle générale auprès des autorités. Aucune demande d'entrevue n'a été refusée à ce jour.

Le rapport annuel présenté chaque année traditionnellement à une date proche du 20 novembre, jour de l'adoption de la Convention par l'ONU, au Président de la Chambre des Députés (le Parlement luxembourgeois) et au Président du Gouvernement revêt dans ce contexte une importance particulière. Ce rapport d'une centaine de pages retrace en détail les activités de l'ORK au cours de l'année, dénonce les atteintes aux droits des enfants et contient un certain nombre de recommandations à l'adresse des membres du Gouvernement et de la Chambre en vue d'améliorer la législation et la pratique administrative.

La présentation du rapport se fait en présence de la presse écrite et parlée. Les députés, les représentants de l'appareil judiciaire (Parquet et Tribunal de la Jeunesse, la Police judiciaire), les professionnels du secteur social et les directeurs d'école, ainsi que les associations de parents sont invités le même jour à une présentation orale du contenu du rapport. Des groupes d'enfants ont également droit de parole et contribuent

à l'animation. Cette manifestation rencontre un vif écho auprès des médias. Le Comité a décidé de mettre l'accent tous les ans sur un sujet dominant. Ainsi, en 2003, le Comité s'était plus particulièrement penché sur la situation des enfants à besoins spécifiques.

En 2004, le Comité a mis l'accent sur la situation scolaire au Luxembourg et en 2005, le sujet dominant évoquait les droits du nouveau-né (accouchement anonyme, adoption, nom de l'enfant, procréation médicale assistée...). Au cours de l'année 2006, le Comité a analysé les questions tournant autour de la santé physique et mentale de l'enfant. Le rapport de l'année 2007 accordera une priorité relative à la l'enfant et la justice, l'avocat de l'enfant, l'accueil au tribunal de la Jeunesse, les couacs dans la communication avec les autorités judiciaires, les adolescents détenus, l'alcool et les jeunes et un sujet triste toujours d'actualité, les enfants face à la séparation de leurs parents..

La situation des enfants à besoins spécifiques est particulièrement douloureuse. Le Luxembourg étant un petit pays (480.000 habitants), il n'est malheureusement pas possible de créer des institutions spécifiques pour chaque problématique sociale ou médicale. De ce fait, de nombreux enfants (plus de 200) sont pris en charge par des institutions situées en dehors de nos frontières. Eu égard à la situation linguistique spécifique de notre pays, la réintégration dans l'enseignement scolaire après un séjour en hébergement à l'étranger s'avère souvent difficile, voire aléatoire.

Le Luxembourg accuse également un retard important dans le traitement de la psychiatrie infantile et juvénile. Les places de thérapie disponibles dans les hôpitaux sont toujours insuffisantes. Cette situation est inacceptable dans un pays qui se vante d'une situation budgétaire largement plus favorable que celle des pays voisins. Dans ce domaine, nos revendications ont été entendues et un premier résultat fut l'ouverture en date du 20 novembre 2006 d'un département réservé aux jeunes toxicomanes et aux jeunes souffrant de troubles comportementaux graves dans l'enceinte du Centre neuropsychiatrique de l'État.

Une quarantaine de mineurs délinquants ou même simplement toxicomanes sont placés en moyenne par an au Centre pénitentiaire pour adultes. Ils y vivent enfermés en cellule, seul ou à deux. L'ORK dénonce régulièrement cet état des choses et estime inadmissible que des jeunes puissent vivre en prison à côté des adultes et dans la même enceinte. L'ORK est rejoint dans cette critique par le Comité pour la Prévention de la Torture